

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rodez, le 25/02/2022

### Signature du Schéma Départemental des Services aux Familles de l'Aveyron

Un nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) a été signé jeudi 17 février 2022 à la préfecture. Il réunit neuf signataires et a été construit avec la collaboration de nombreux acteurs du territoire.

Madame la secrétaire générale, sous-préfète de l'arrondissement de Rodez, représentant Mme la préfète de l'Aveyron a **co-signé le Schéma Départemental des Services aux Familles 2022-2026 avec 8 partenaires** : le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, l'Union Départementale des Associations Familiales, l'association Départementale des Maires, le réseau des centres sociaux de l'Aveyron et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

À la suite de la circulaire ministérielle du 22 janvier 2015, relative à la mise en œuvre des Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF), les partenaires du département de l'Aveyron ont souhaité s'engager dans cette démarche, avec pour objectif d'élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité. Ainsi, un premier schéma a été signé pour la période 2016-2019. Fort de cette expérience et d'une volonté conjointe de poursuivre cet engagement, un deuxième schéma a été élaboré pour la période 2022 – 2026.

L'élaboration de ce Schéma départemental dont les travaux ont été animés et coordonnés par la Caisse d'Allocations Familiales s'est appuyée sur une démarche que les partenaires ont voulu **participative et partenariale**.

Initiée en 2019, elle a mobilisé de nombreux acteurs concernés par les différentes thématiques traitées : petite enfance, enfance - jeunesse, handicap, animation de la vie sociale et accompagnement de la parentalité.

Les constats issus de l'évaluation du précédent schéma ont conduit les partenaires locaux à impulser une nouvelle dynamique partenariale et une intervention plus globale en élargissant l'action du schéma à la thématique enfance - jeunesse et en s'attachant à poursuivre le déploiement de l'animation de la vie sociale.

Les partenaires signataires ont souhaité s'engager sur des orientations et objectifs partagés pour répondre aux besoins des familles, des enfants et des jeunes du département.

Ce nouveau schéma qui constitue à la fois une feuille de route stratégique et un plan d'actions opérationnel s'est donc fixé comme objectifs de faciliter l'accès aux services et l'accès aux droits, de réduire les inégalités territoriales et développer la coordination des acteurs du territoire.

### Contacts presse

#### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

Pour permettre leur application, il est construit autour de 6 axes stratégiques, **déclinés en 25 actions**.

- 1 - Garantir la cohérence et la qualité de l'offre de services avec les besoins des territoires, des familles et des jeunes,
- 2 - Développer l'accompagnement de la parentalité sous toutes ses formes,
- 3 - Favoriser la mise en place d'une animation départementale par le biais de la constitution d'un réseau des acteurs jeunesse,
- 4 - Accompagner le développement de l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes : éduquer, orienter, insérer,
- 5 - Poursuivre le déploiement du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale,
- 6 - Poursuivre le développement et l'animation des réseaux d'acteurs qui oeuvrent en direction des familles et des jeunes du département.

Ainsi les partenaires s'engagent à mettre en oeuvre et piloter les actions prévues au titre du Schéma, à porter dans leurs programmes d'actions une attention spécifique aux publics fragiles (handicap, mixité sociale et actions pour lutter contre la pauvreté des familles) et à mobiliser leurs moyens en cohérence avec ceux des autres partenaires engagés à leurs côtés dans le cadre de ce Schéma.

Ils s'accordent sur la nécessaire coordination des politiques publiques en matière de services aux familles tout en respectant la répartition des compétences de chacun, pour favoriser leur synergie et leur mise en oeuvre en réponse aux besoins du territoire.

Le comité départemental des services aux familles (CDSF), **constituera l'instance stratégique de pilotage** du schéma départemental des services aux familles. Cette instance créée par l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles est présidée par le préfet et trois vice-présidents - le président du conseil départemental, un maire ou président d'intercommunalité et un représentant du président du conseil d'administration de la Caf.

Un comité d'animation et de coordination assurera l'animation et la coordination des travaux des groupes projets qui seront mobilisés pour la déclinaison des actions.

## Contacts presse

### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

